

MODÈLE DE DÉPLOIEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE (VLS) À MONTRÉAL



VISION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

- Dans la foulée de la COP21, comme choix de société, se démarquer comme ville innovante en misant sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.
- Faire de Montréal un leader mondial du domaine de l'électrification des transports d'ici 5 ans, contribuant à l'objectif de la Ville de réduire de 30 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre.
- Transformer et améliorer l'offre de transport de la Ville pour répondre aux besoins en mobilité des citoyens et des familles.

OBJECTIFS

Créer un environnement propice au déploiement de VLS entièrement électriques à l'échelle du territoire de la Ville d'ici 2020.

Implanter un réseau de 1000 bornes de recharge électrique accessible à tous.

Être un facilitateur dans le déploiement des VLS électriques, en proposant un modèle cohérent, pragmatique, évolutif et ajustable.

Montréal est la première métropole du Canada à se doter d'un réseau de bornes électriques sur rue d'une telle ampleur, accessible autant par les citoyens que les fournisseurs de VLS.

Montréal vise à devenir un chef de file en électrification des transports en Amérique du Nord.

Déploiement progressif 2016-2020*

	Été 2016	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020
Nombre de bornes de recharge accessibles au VLS	54	104	300	500	750	1 000
Nombre total de vignettes délivrées	800	800	900	1 000	1 000	1 000
Ratio de la flotte qui est électrique	7 %	15 %	30 %	50 %	75 %	100 %
Nombre total de véhicules électriques en libre-service	≈50	120	270	500	750	1 000
Nombre de véhicules en libre-service hybrides ou à essence	750	680	630	500	250	-

*Cibles permettant de planifier le déploiement des bornes de recharge sur l'ensemble de l'île de Montréal.



LE MODÈLE MONTRÉALAIS

- Un modèle qui répond aux spécificités montréalaises, qui favorise un déploiement de VLS entièrement électriques à l'échelle du territoire de la Ville d'ici 2020.
- L'implantation, par la Ville, d'un réseau de bornes de recharge public sur rue dans la continuité du réseau *Circuit électrique* d'Hydro-Québec, dont la Ville est membre.
- Un encadrement réglementaire qui permet le déploiement du service de VLS par toutes les entreprises répondant aux objectifs d'électrification de la Ville.
- La volonté d'offrir un service diversifié répondant également aux besoins des familles, par l'atteinte d'un ratio minimal de 20 % de VLS électriques quatre portes au terme du déploiement.
- Un encadrement souple et transparent afin que les fournisseurs de services se dotent progressivement de véhicules électriques et que leur flotte soit 100 % électrique d'ici 5 ans.
- Une démarche progressive s'adaptant aux réalités des entreprises et au déploiement du réseau de bornes de recharge.
- Une démarche évolutive qui tient compte des avancées technologiques.

LES ÉTAPES À FRANCHIR

Afin de mettre un tel modèle en place, différentes étapes administratives et réglementaires sont requises :

- Une déclaration par le conseil de ville de sa compétence relative à la délivrance des vignettes universelles et à l'installation des bornes de recharge (conseil municipal du 16 mai 2016).

En rendant le conseil de ville responsable de la délivrance des vignettes, tant sur le réseau artériel que local, la Ville assure une cohésion du développement de l'offre des VLS.

- L'adoption d'un règlement sur les VLS définissant les modalités d'obtention d'une vignette universelle et l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (conseil municipal du 22 août 2016).
- L'adoption d'une ordonnance permettant l'identification des critères et des ratios à atteindre pour les fournisseurs en matière d'électrification de leur flotte (comité exécutif du 31 août 2016).
- L'appel aux fournisseurs de VLS et la délivrance des vignettes (automne 2016).